

CHEVERNY



**ARRÊTÉ DU MAIRE N°ARR_2026_26
PORTANT AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE**

Le Maire de Cheverny,

Vu l'article L.2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3331-1 à L.3336-8 du Code de la santé publique ;

Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu les articles L.2212-1 à L.2212-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux du département du Loir-et-Cher ;

Vu la demande formulée en date du 6 mars 2026 par Madame Vanessa LEMAIRE, représentant l'association « APEA Paul RENOARD Cour-Cheverny », dont le siège social se situe 1 Boulevard Carnot – 41700 COUR-CHEVERNY, demandant l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la Carnaval Boom Party,

ARRÊTE

Article 1 : L'association « APEA Paul RENOARD Cour-Cheverny », dont le siège social se situe 1 Boulevard Carnot – 41700 COUR-CHEVERNY, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de catégorie 3 à l'occasion de la Carnaval Boom Party qui se déroulera à la salle des fêtes de Cheverny **le dimanche 29 mars 2026 de 14h30 à 18h.**

À charge pour l'association « APEA Paul RENOARD Cour-Cheverny » de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Conformément à l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Madame le Maire, Monsieur Le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- « APEA Paul RENOARD Cour-Cheverny », dont le siège social se situe 1 Boulevard Carnot – 41700 COUR-CHEVERNY

Fait à Cheverny, le 10 mars 2026

Le Maire,
Lionella GALLARD

